

AR PREFECTURE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
016-211602362-20180209-D_2018_25-DE
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME
Reçu le 03/03/2018

8, place du champ de foire
16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2018_2_5

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 19

Objet : Avenant n°1 à la convention de partenariat relative au projet éducatif territorial

L'an deux mille dix huit, le vendredi 09 février à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 06 Février 2018

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Pouvoirs :

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Monsieur FOUCHE Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORRÉDON Richard, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHE Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un avenant au Projet Educatif Territorial a été rendu nécessaire dans le but de pouvoir continuer l'existant pour l'année scolaire 2017-2018, en attendant le vote des compétences par la communauté d'agglomération de GrandAngoulême.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative au Projet Educatif Territorial.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/02/2018, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le - 3 MARS 2018

